

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de **Montclar sur Gervanne**

Montclar sur Gervanne, le 26 avril 2021



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 21 avril 2021

Convocation : 15/04/2021

Séance du Conseil Municipal du 21/04/2021

Présents : Mesdames Hélène SYLVESTRE, Laurence DUBOIS, Michèle EYRAUD, Nadine PERRET, Sylvie DERVILLE, Priscilla VASSEUR

Messieurs Armand PETIT, Jean-Pierre ANDEOL, Denis GAUDIN

Absent : Rudy Sylvestre

Pouvoirs : de Laurent SAYN à Denis GAUDIN

Secrétaire de Séance : Priscilla Vasseur

Déroulement :

A. Compte rendu de la séance du 24 mars 2021 :

La lecture du compte rendu est faite par Hélène SYLVESTRE avec des compléments d'informations sur :

- la voirie et l'avenant avec l'entreprise COLAS pour les travaux de voirie 2019. Mr ANDEOL propose de prendre le temps pour la signature de cet avenant d'autant qu'une réflexion avec la CCVD est en cours.

- les travaux nécessaires pour l'eau. Les travaux sur le réservoir sont en discussion avec les services du département : rénovation ou reconstruction. Comme sur l'eau et l'assainissement, les schémas directeurs sont en phase de finalisation.

Ce compte rendu n'apportant plus d'observation est approuvé.

B. Ordre du jour :

1. Site Gervanne/Sye

Après une présentation de la page de la commune de Montclar sur Gervanne sur le site Gervanne-Sye, Hélène SYLVESTRE et Armand PETIT nous présentent le retour des différentes réunions.

Les nouveaux élus de la vallée désirent une refonte de leur site Gervanne-Sye.com pour délivrer un site plus accueillant, faciliter l'accès à l'information et favoriser l'abonnement à la lettre d'information du site. Il est important d'avoir une page d'accueil avec une identité du bassin qui doit susciter l'envie de découvrir les contenus.

La proposition de Fabrice Mangault pour l'ensemble du site : 1500 € HT à partager entre 7 ou 8 communes (avec Omblèze) soit pour la commune de Montclar entre 225 et 260 € TTC ;

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de **Montclar sur Gervanne**

Montclar sur Gervanne, le 26 avril 2021



- ⇒ **Le conseil Municipal vote en faveur de la refonte du site Gervanne-Sye.fr et donne un avis favorable à la participation financière de la commune de Montclar sur Gervanne pour couvrir les frais inerrants à ce site.**

2. CCVD – Compétence mobilité

La loi d'orientations des mobilités (LOM) du 24/12/2019 prévoit un transfert de compétence : soit à l'intercommunalité si prise de compétence, soit, à défaut, à la région. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

La LOM programme au 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Elle a notamment pour objectif l'exercice de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions.

L'unique obligation imposée par la Loi d'orientation des mobilités est de définir une politique des mobilités à son propre rythme. Il ne s'agit pas de répartir les services aujourd'hui réalisés entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et les établissements publics de coopération intercommunale mais bien de faire émerger l'action de proximité et de rapprocher les décisions en matière de mobilité au plus près des territoires.

La compétence « mobilité » n'est pas sécable (elle ne peut être partagée entre plusieurs collectivités) mais elle peut s'exercer à la carte, c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la Région.

Prendre la compétence « mobilité » ne signifie pas prendre en charge les services organisés par la Région sur le territoire. Ce transfert ne pourrait avoir lieu qu'à la demande de la communauté de communes.

Si la communauté de communes ne demande pas le transfert des services organisés par la Région, celle-ci restera responsable de l'organisation des services dans son ensemble, y compris pour les services situés intégralement dans le périmètre de la communauté de communes :

- Services de transports réguliers,
- Service de transport scolaire,
- Services de transport à la demande.

Sans cette prise de compétence, la Région exercera de droit cette compétence pour tous les services sur notre territoire, sauf en ce qui concerne les services déjà organisés par les communes membres qui peuvent continuer, après en avoir informé la Région, à les organiser librement.

La région deviendra l'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale du territoire de la communauté de communes (AOM locale).

Dans ce cas de figure, la Région proposera de signer une convention bilatérale de partenariat pour 6 ans. Cette convention pourra être complétée par des éventuelles délégations de compétences par avenants à la demande des communautés de communes.

Plusieurs débats ont eu lieu à la CCVD : exécutifs spéciaux, commissions mobilité, Web conférence du CEREMA pour l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, débat en bureau communautaire, conférence des maires. Des rencontres avec les élus régionaux, avec les présidents des intercommunalités de la vallée, avec les élus des intercommunalités au SDED, avec le président d'AMF.

La CCVD mène depuis plusieurs années des actions mobilité : soutien au covoiturage, mise à disposition de vélos électriques, mise à disposition de stationnements vélos et d'abris voyageurs, schéma cyclable, bonus vélo. La CCVD va mettre en place un service public de location de vélos électriques et lancer des services de mobilités partagées expérimentaux (autopartage et covoiturage).

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de **Montclar sur Gervanne**

Montclar sur Gervanne, le 26 avril 2021



Ces services permettent de répondre aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), aux orientations du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), aux enjeux du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme (PLUI) ; documents réalisés à l'échelle de l'intercommunalité.

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée a délibéré favorablement pour prendre la compétence Mobilité. En prenant cette compétence la communauté de communes décide des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir. Les communes membres de la CCVD ont 3 mois pour donner un avis

⇒ **Après débat, le Conseil Municipal vote pour le transfert à la CCVD de la compétence Mobilité : 7 votants « POUR », 1 ABSTENTION et 2 « CONTRE »**

3. CCVD – Mise à disposition scooters et vélos électriques

La communauté de communes du val de Drôme a revendu sa flotte de 22 vélos électriques classiques à l'automne 2020.

Une nouvelle flotte de vélos électriques est en cours d'acquisition pour la mise en place d'un nouveau système de location en 2021. 15 vélos sont déjà acquis. Nous sommes en attente de livraison entre juin et août (dépend des fournisseurs). Un nouveau marché sera lancé à l'automne pour 15 vélos supplémentaires. Ainsi 30 vélos électriques seront disponibles fin 2021.

Dans l'attente de la mise en place d'un nouveau système de location, la CCVD propose aux communes de bénéficier des vélos à assistance électrique 45 km/h et des scooters électriques ce printemps pour des mises à disposition de 3 mois. Ces mises à disposition sont destinées à des prêts ou des locations aux habitants (pas de prêt ou location aux touristes pour ne pas faire concurrence aux offres privées).

Il est à noter que les vélos à assistance électrique 45 km/h et les scooters électriques sont homologués cyclomoteurs et il sera nécessaire que les habitants intéressés soient titulaires d'un permis B ou du BSR ("permis mobylette") ou de la catégorie AM du permis de conduire.

⇒ **Après discussion, le Conseil Municipal accepte la proposition de la CCVD, en demandant une mise à disposition de 2 véhicules soit un vélo et un scooter électrique. Il est nécessaire d'encadrer administrativement la mise à disposition de ces véhicules.**

4. Informations diverses

1- Elections départementales et Régionales : Elles se tiendront les 20 et 27 juin 2021

2- Réunions des élus du Bassin de la vallée de la Gervanne :

Armand PETIT nous fait un retour sur les dernières réunions. Concernant la question de la voirie, il évoque le départ de l'agent CCVD qui travaillait sur cette mutualisation. Pour cette année, chaque commune travaillera individuellement sur cette thématique.

Une rencontre organisée par la mairie de Suze avec des éleveurs et des habitants qui ont rencontré des désagréments avec les chiens « patous ». Une proposition de ré-interpeller les services de l'Etat pour envisager une communication de médiation et ainsi favoriser le bien vivre ensemble : médiation/pédagogie.

Le sujet des zones blanches (téléphonie/internet) a été abordé. La fibre devrait arriver en 2024/2026. Une entreprise a sollicité la commune de Suze pour l'implantation d'une antenne qui pourrait solutionner ce manque d'accès à internet et à la téléphonie. Des propriétaires privés ont été également approchés dans cette commune. Pour Montclar, beaucoup d'habitants ont des difficultés de connexion et une élue propose un de ses terrains pour l'implantation d'une antenne.

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 26 avril 2021



3- Réglages du tintement des cloches :

L'entreprise PACARD est intervenue sur les 2 églises. Mais il semblerait qu'un problème de réglages persiste sur le haut du clocher de Vaugelas. Jean Pierre Andéol rappelle la nécessité de demander à cette entreprise les mesures de la terre sur les églises.

4- Retours des commissions :

Animation locale : Marché de producteur locaux le 20 juin 2021 sur le village. Proposition de 2 affiches pour la communication de ce marché, 10 producteurs seront présents.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 mai 2021 à 18h.

Fin de la séance à 19h30.

Le maire

